

BREVET DES MÉTIERS D'ART

SESSION 2025

HISTOIRE – GÉOGRAPHIE

ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

ÉPREUVE DU LUNDI 16 JUIN 2025

Durée : 2 h 30 – Coefficient : 2,5

Le candidat traite obligatoirement les trois parties : histoire, géographie, enseignement moral et civique.

	Pages
Première partie Géographie (6 points)	2/13
Deuxième partie Histoire (8 points)	3/13 à 7/13
Troisième partie Enseignement moral et civique (6 points)	8/13 à 13/13
ANNEXE À RENDRE AVEC LA COPIE	13/13

Ce sujet comporte 13 pages numérotées de 1/13 à 13/13.
Assurez-vous que cet exemplaire est complet.
S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

L'usage du dictionnaire et des calculatrices n'est pas autorisé.

Première partie : Géographie (6 points)

Thème 2 : les sociétés et les risques : anticiper, réagir, se coordonner et s'adapter.

Compétence évaluée : maîtriser et utiliser des repères spatiaux. (3 points)

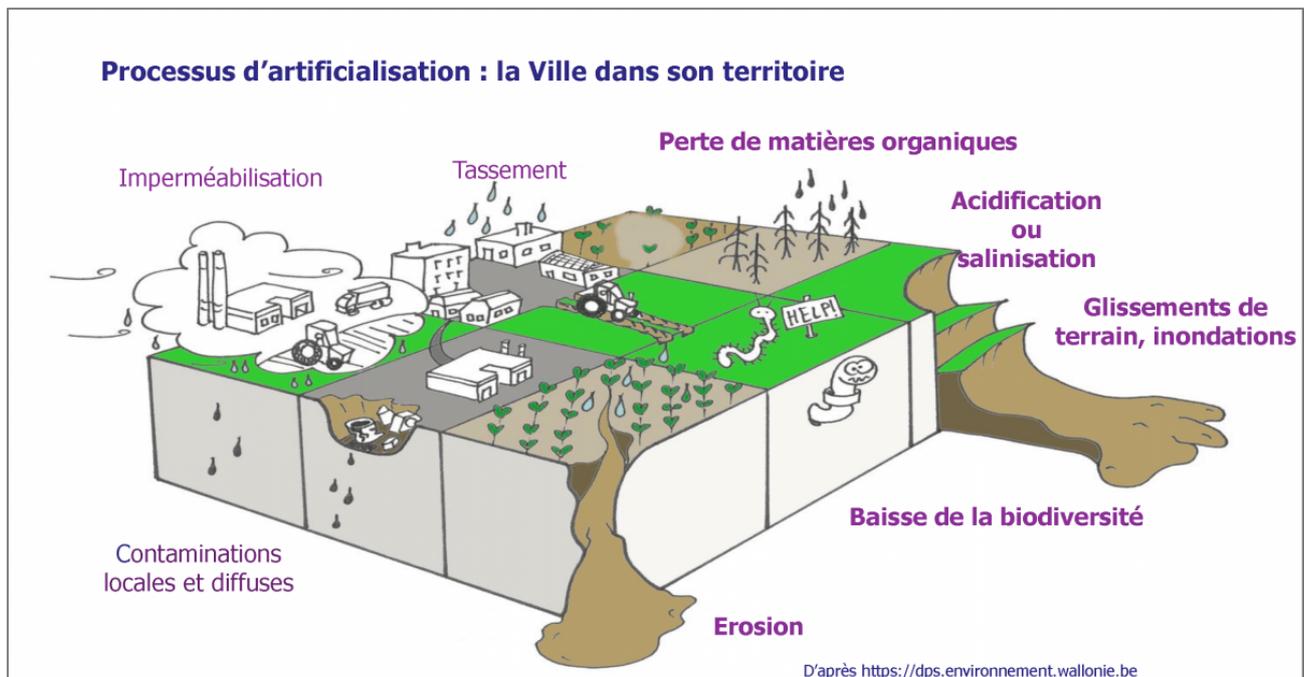
- Question 1 : définissez la notion d'aléa en l'illustrant d'un exemple.
- Question 2 : recopiez le tableau suivant sur votre copie et complétez-le en localisant et en identifiant le type de risque pour chacun des événements cités :

Événement	Pays	Type de risque
Explosion de l'usine AZF de Toulouse en 2001		
Passage de l'ouragan Katrina sur la Nouvelle-Orléans en 2005		
Éruption de la Montagne Pelée en Martinique en 1902		

Thème 1 : l'accès aux ressources pour produire, consommer, se loger et se déplacer.

Compétence évaluée : s'approprier les démarches géographiques. (3 points)

- Question 3 : dans un texte d'une dizaine de lignes, expliquez l'intérêt de lutter contre l'artificialisation des sols dans une perspective de développement durable. Vous pouvez vous appuyer sur le schéma ci-dessous.



Source : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA). *Journée du réseau national des aménageurs : comment limiter l'artificialisation des sols ?* [en ligne], 6 octobre 2020. Disponible sur : www.cerema.fr

Deuxième partie : Histoire (8 points)

Thème 1 : le jeu des puissances dans les relations internationales depuis 1945.

Capacités évaluées :

- questionner des documents pour conduire une analyse historique ;
- construire une argumentation historique.

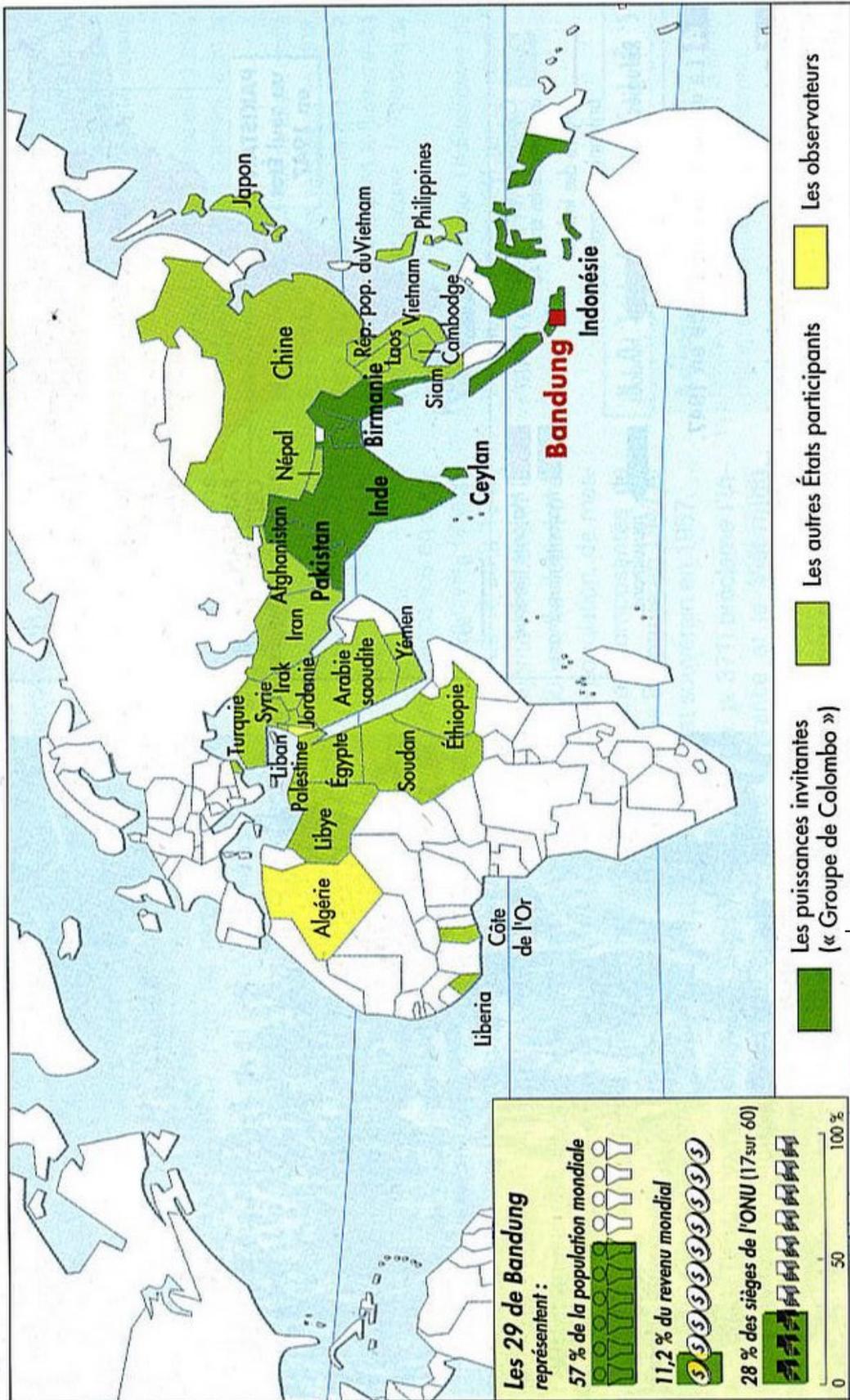
SUJET

La conférence de Bandung (1955).

Le dossier comporte 3 documents :

Document	Source des documents
Document 1	Michaela Braun, Ludwig Bernlochner, Lars Boesenberg et Daniel Henri. Histoire. L'Europe et le monde depuis 1945. Manuel franco-allemand de la classe de terminale. Paris : Éditions Nathan, 2006.
Document 2	Zhou ENLAI. Discours supplémentaire à la session plénière de la conférence afro-asiatique. 19 avril 1955 (traduction par l'académie conceptrice du sujet). History and Public Policy Program Digital Archive, People's republic of China. Disponible sur : www.wilsoncenter.org [consulté le 7 décembre 2024].
Document 3	Communiqué final de la conférence afro-asiatique de Bandung. Articles et documents. 28 avril 1955. Paris : La Documentation française. Disponible sur : https://www.cvce.eu [consulté le 7 décembre 2024].

Document 1 : les participants à la conférence afro-asiatique de Bandung.



« Groupe de Colombo » : groupe des 5 États à l'origine de la conférence.

Source : Michaela Braun, Ludwig Bernlochner, Lars Boesenberg et Daniel Henri. Histoire. L'Europe et le monde depuis 1945. Manuel franco-allemand de la classe de terminale. Paris : Éditions Nathan, 2006.

Document 2 : extraits du discours supplémentaire de Zhou Enlai, premier ministre chinois lors de la session plénière de la conférence afro-asiatique (19 avril 1955).

« Existe-t-il une base pour rechercher un terrain d'entente entre nous ? Oui, il y en a. L'écrasante majorité des pays et des peuples d'Asie et d'Afrique ont souffert et souffrent encore des calamités du colonialisme. Nous le reconnaissons tous.

Si nous cherchons un terrain d'entente pour mettre fin aux souffrances et aux calamités du colonialisme, il nous sera très facile d'avoir une compréhension et un respect mutuels, une sympathie et un soutien mutuels, au lieu d'une suspicion et d'une peur mutuelles, d'une exclusion et d'un antagonisme mutuels. C'est pourquoi nous acceptons les quatre objectifs de la conférence Asie-Afrique [...] et ne faisons aucune autre proposition. Quant à la tension créée uniquement par les États-Unis dans la région de Taïwan, nous aurions pu soumettre à la délibération de la conférence un point tel que la proposition faite par l'Union soviétique de rechercher un règlement par une conférence internationale. La volonté du peuple chinois de libérer son propre territoire, Taïwan et les îles côtières, est une volonté juste. Elle relève entièrement de nos affaires intérieures et de l'exercice de notre souveraineté. Cette juste revendication a obtenu le soutien de nombreux pays. Là encore, nous aurions pu soumettre à la délibération de la conférence la question de la reconnaissance et du rétablissement du statut légitime de la République populaire de Chine aux Nations Unies. [...] Mais nous n'avons pas fait tout cela, car sinon notre Conférence aurait été entraînée dans des disputes sur tous ces problèmes sans aucune solution. Dans notre conférence, nous devrions chercher un terrain d'entente entre nous, tout en gardant nos différences. Pour ce qui est de notre terrain d'entente, la Conférence devrait affirmer tous nos désirs et demandes communs. C'est notre tâche principale ici. [...]

Nous devons admettre que parmi nos pays asiatiques et africains, nous avons des idéologies et des systèmes sociaux différents. Mais cela ne nous empêche pas de chercher un terrain d'entente et d'être unis. De nombreux pays indépendants sont apparus depuis la Seconde Guerre mondiale. Un groupe d'entre eux sont des pays dirigés par les partis communistes ; un autre groupe d'entre eux sont des pays dirigés par des nationalistes. Il n'y a pas beaucoup de pays dans le premier groupe. Mais ce qui déplaît à certains, c'est le fait que les 600 millions de Chinois ont choisi un système politique de nature socialiste, dirigé par le Parti communiste chinois, et que le peuple chinois n'est plus sous la domination des impérialistes. Les pays du deuxième groupe sont plus nombreux, comme l'Inde, la Birmanie, l'Indonésie et de nombreux autres pays d'Asie et d'Afrique. Ces deux groupes de pays sont devenus indépendants de la domination coloniale et poursuivent leur lutte pour une indépendance totale. »

Source : Zhou ENLAI. Discours supplémentaire à la session plénière de la conférence afro-asiatique. 19 avril 1955 (traduction par l'académie conceptrice du sujet). History and Public Policy Program Digital Archive, People's republic of China. Disponible sur : www.wilsoncenter.org [consulté le 7 décembre 2024].

Document 3 : extrait du communiqué final de la conférence afro-asiatique de Bandung (24 avril 1955).

« F) Déclaration sur les problèmes des peuples dépendants

La conférence afro-asiatique a discuté les problèmes des peuples dépendants et du colonialisme et des maux résultant de la soumission des peuples à l'assujettissement de l'étranger, à leur domination et à leur exploitation par ce dernier.

La conférence est d'accord :

- 1) Pour déclarer que le colonialisme, dans toutes ses manifestations, est un mal auquel il doit être mis fin rapidement ;
- 2) Pour déclarer que la question des peuples soumis à l'assujettissement à l'étranger, à sa domination et à son exploitation constitue une négation des droits fondamentaux de l'homme, est contraire à la Charte des Nations Unies et empêche de favoriser la paix et la coopération mondiales ;
- 3) Pour déclarer qu'elle appuie la cause de la liberté et de l'indépendance de ces peuples ;
- 4) Et pour faire appel aux Puissances intéressées pour qu'elles accordent la liberté et l'indépendance à ces peuples.

G) Déclaration sur les mesures en faveur de la paix et de la coopération mondiales

La conférence afro-asiatique s'est penchée anxieusement sur la question de la paix mondiale et de la coopération. Elle a pris note avec une profonde inquiétude de l'état de tension internationale et du danger de guerre atomique mondiale. Le problème de la paix est le corollaire du problème de la sécurité internationale. À cet égard, tous les pays devraient coopérer, particulièrement par le truchement des Nations Unies, pour amener une réduction des armements et l'élimination des armes nucléaires sous un contrôle international efficace. C'est de cette manière que la paix internationale peut être assurée et l'énergie nucléaire utilisée exclusivement à des fins pacifiques. Cela contribuerait à répondre aux besoins particuliers de l'Afrique et de l'Asie, car elles ont un besoin urgent de progrès social et d'un meilleur niveau de vie, ainsi que d'une plus grande liberté. Liberté et paix sont interdépendantes. Le droit à disposer de soi doit être accordé à tous les peuples, et la liberté et l'indépendance doivent être accordées dans les délais les plus courts possibles à ceux qui sont encore soumis. En vérité, toutes les nations devraient avoir le droit de choisir librement leurs propres systèmes politique et économique et leur propre mode de vie, conformément aux principes et aux buts des Nations Unies. »

Source : Communiqué final de la conférence afro-asiatique de Bandung. Articles et documents. 28 avril 1955. Paris : La Documentation française. Disponible sur : <https://www.cvce.eu> [consulté le 7 décembre 2024].

QUESTIONS

Question 1 : justifiez l'adjectif « afro-asiatique » associé à la conférence de Bandung.
(Documents 1 et 2)

Question 2 : listez et classez les revendications des participants à la conférence.
(Documents 1, 2 et 3)

Question 3 : expliquez les deux phrases soulignées dans le document 3 à l'aide des documents 2 et 3 et de vos connaissances.

Question 4 : justifiez l'affirmation suivante dans un texte d'une dizaine de lignes : « La conférence de Bandung marque l'entrée sur la scène internationale des pays du tiers-monde ».

Troisième partie : Enseignement moral et civique (6 points)

Thème : s'engager et débattre en démocratie autour des défis de société.

Compétences évaluées :

- construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme ;
- mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement ;
- respecter autrui et la pluralité des points de vue.

Termes et notions qui peuvent être mobilisés (liste non exhaustive) : *liberté d'expression, démocratie représentative, pluralisme, responsabilité...*

SUJET

Aménagement du territoire et démocratie :
le débat autour du parc éolien au large de l'île d'Oléron.

Afin d'atteindre son objectif de 40 % d'énergies renouvelables dans la production électrique à l'horizon 2030, l'État français prévoit la construction d'un parc éolien en mer d'une puissance comprise entre 0,5 et 1 Gigawatt sur la façade Sud-Atlantique, au large de l'île d'Oléron. Ce projet a été soumis à un débat public.

Le dossier comporte 3 documents :

Document	Source des documents
Document 1	Francis BEAUCIRE (président de la commission particulière du débat public). <i>Compte-rendu du débat public : Éoliennes en mer Nouvelle Aquitaine</i> [en ligne]. 18 avril 2022, page 5. Disponible sur : https://www.debatpublic.fr [consulté le 7 septembre 2024].
Document 2	Francis BEAUCIRE (président de la commission particulière du débat public). <i>Compte-rendu du débat public : Éoliennes en mer Nouvelle Aquitaine</i> [en ligne]. 18 avril 2022, pages 38-39. Disponible sur : https://www.debatpublic.fr [consulté le 7 septembre 2024].
Document 3	Site internet <i>change.org</i> . Non au projet éolien au large d'Oléron et à ses extensions [en ligne]. (pétition lancée le 9 novembre 2021). Disponible sur : www.change.org/p/madame-agnès-pannier-runacher-non-à-l-eolien-marin-à-oléron-et-à-ses-extensions [consulté le 9 novembre 2023].

Document 1 : un débat public avant les choix de l'État.

« Le projet de parcs éoliens est porté par le ministère de la Transition écologique et le ministère de la Mer. Depuis la Loi pour un État au service d'une société de confiance (ESSOC) du 10 août 2018, le débat public intervient à un stade très précoce du projet, alors que ses caractéristiques et son emplacement ne sont pas encore définis. Conformément à la Constitution (article 7 de la Charte de l'Environnement¹), il doit permettre à toute personne de s'informer et de participer à l'élaboration des choix.

Mené du 30 septembre 2021 au 28 février par une commission particulière du débat public (CPDP)² composée de cinq membres, présidé par Francis Beaucire, le débat « Éoliennes en mer Nouvelle-Aquitaine » a ainsi questionné le projet, notamment son opportunité dans la zone d'étude proposée par l'État et invité les publics à coconstruire des alternatives.

L'État et RTE³, les porteurs du projet, souhaitent l'éclairage du public sur deux questions : Quelle devrait être la puissance du premier parc éolien posé, dans une fourchette comprise entre 0,5 et 1 GW⁴? Quelle serait la zone préférentielle pour construire ce parc au sein de la zone d'étude de 743 km² (anciennement 300 km²) présentée au débat ? Quel corridor de raccordement maritime et terrestre au réseau de transport d'électricité choisir de façon préférentielle ?

Pourrait-on réaliser un deuxième parc éolien posé d'une puissance pouvant aller jusqu'à 1 GW ? À l'intérieur ou en limite extérieure proche de la zone d'étude pour le premier parc, quelle serait la zone préférentielle pour construire ce deuxième parc éolien posé, dont le raccordement pourrait être mutualisé avec le premier ? [...]

Les suites du débat

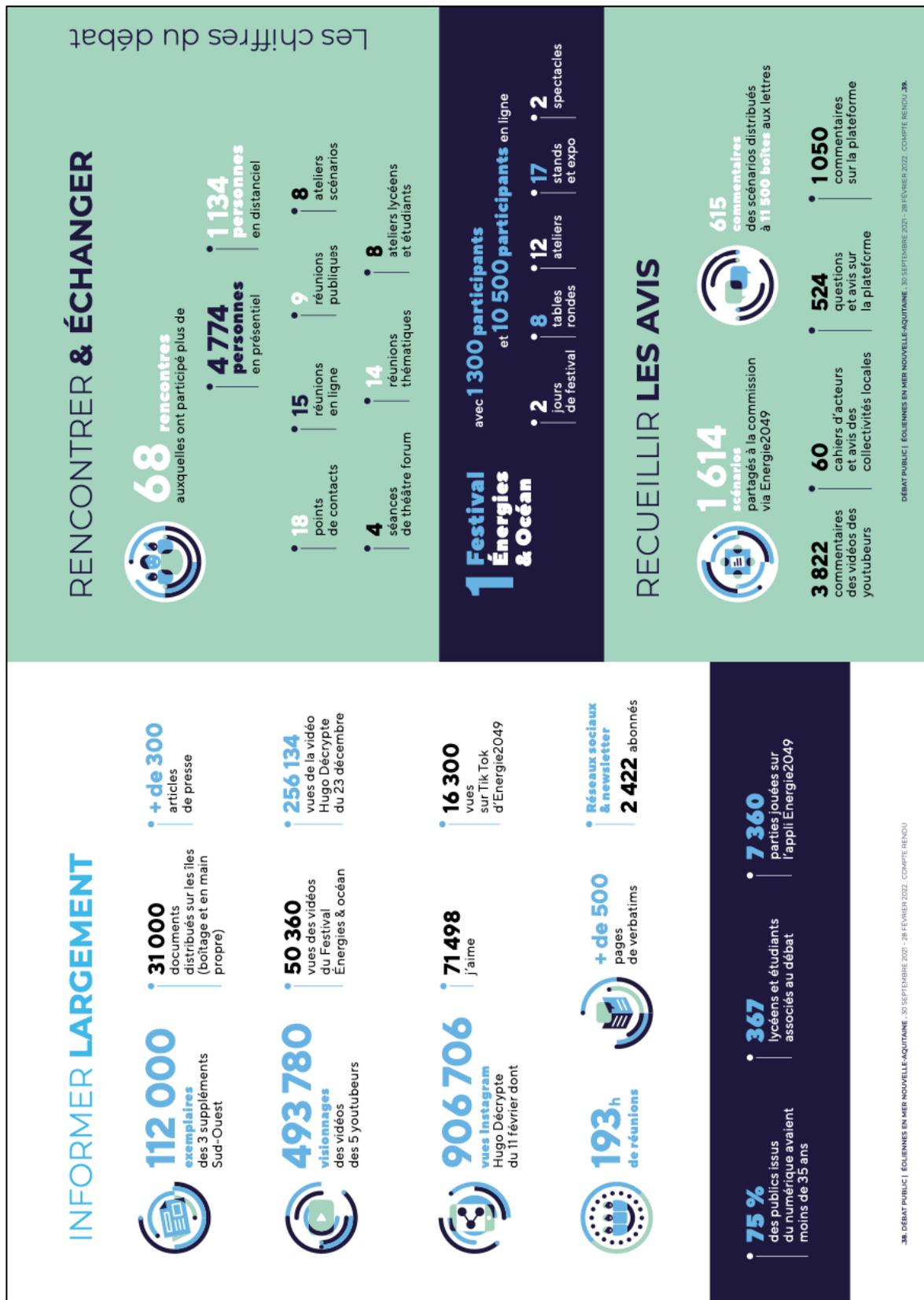
Après la remise du compte-rendu du débat de la Commission du débat public et du bilan de la présidente de la CNDP, le ministre chargé de l'énergie aura trois mois pour décider de la poursuite du projet et de la zone d'étude retenue le cas échéant. La CNDP désignera alors un (ou des garants) chargés de veiller à l'association et à l'information du public jusqu'à sa consultation prévue avant la délivrance des autorités administratives. »

Notes :

1. Article 7 de la Charte de l'Environnement : « *Toute personne a le droit dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement* ».
2. CPDP : Commission Particulière de Débat Public, chargée de l'organisation et de l'animation du débat public.
3. RTE : Réseau de Transport d'Électricité, gestionnaire de réseau de transport français responsable du réseau public de transport d'électricité haute tension en France métropolitaine.
4. GW : gigawatts.

Source : Francis BEAUCIRE (président de la commission particulière du débat public). *Compte-rendu du débat public : Éoliennes en mer Nouvelle Aquitaine* [en ligne]. 18 avril 2022, page 5. Disponible sur : www.debatpublic.fr [consulté le 7 septembre 2024].

Document 2 : les chiffres du débat autour du parc éolien au large de l'île d'Oléron.



Source : Francis BEAUCIRE (président de la commission particulière du débat public). *Compte-rendu du débat public : Éoliennes en mer Nouvelle Aquitaine* [en ligne], 18 avril 2022, pages 38-39. Disponible sur : www.debatpublic.fr [consulté le 7 septembre 2024].

Brevet des Métiers d'Arts – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : 25-BMA-FHG-HGEMC-MEAG1	10/13

Document 3 : le collectif NEMO (« Non à l'Éolien Marin à Oléron et à son extension ») lance une pétition

change.org Lancer une pétition Mes pétitions Parcourir les pétitions Nous soutenir Se connecter

Pétition Commentaires Mises à jour

Non au projet éolien au large d'Oléron et à ses extensions



Non à l'Eolien Marin à Oléron : une fresque réalisée p... Partager

Regarder sur  YouTube

10 841 ont signé. Prochain objectif : 15 000 !

Quand elle atteindra 15 000 signatures, cette pétition deviendra l'une des **plus signées sur Change.org !**

-  **liliane LÉVÉQUE** a signé la pétition il y a 18 heures
-  **Fabienne ZOLGER** a signé la pétition il y a 6 jours

Signez cette pétition

Prénom

Nom de famille

E-mail

Pays

Ville

Madame la Ministre de la Transition énergétique, Madame la 1ère Ministre, vous souhaitez implanter des dizaines d'éoliennes géantes (4 fois la hauteur du phare de Cordouan, 50 mètres de plus que la Tour Montparnasse), dans une zone de plusieurs centaines de km2 située à 15km d'Oléron, à proximité du littoral Charentais et de l'île de Ré, tout en prévoyant de nombreux autres parcs ! (Voir les zones hachurées bleu sur la carte pour les projets éoliens suivants !).

Un projet que nous sommes nombreux à juger inacceptable du fait de sa localisation, de son impact sur la pêche et de ses conséquences sur les paysages marins :

Source : Site internet *change.org*. Non au projet éolien au large d'Oléron et à ses extensions [en ligne]. (pétition lancée le 9 novembre 2021). Disponible sur : www.change.org/p/madame-agnès-pannier-runacher-non-à-l-eolien-marin-à-oléron-et-à-ses-extensions [consulté le 9 novembre 2023].

Brevet des Métiers d'Arts – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : 25-BMA-FHG-HGEMC-MEAG1	11/13

QUESTIONS

Question 1 : complétez l'organigramme (**ANNEXE 1 page 13/13 à rendre avec la copie**) afin de présenter l'organisation du débat public. (Document 1)

Question 2 : décrivez l'action de la commission du débat public pour impliquer les citoyens. (Document 2)

Question 3 : montrez qu'en dehors du débat public, il existe d'autres formes d'expression démocratique respectant la loi. (Document 3)

Question 4 : un débat public est organisé sur un projet d'aménagement dans votre commune. Participeriez-vous à ce débat public ? Justifiez votre réponse dans un paragraphe argumenté d'une dizaine de lignes.

Afin de respecter l'anonymat de votre copie, vous ne devez pas signer votre composition, citer votre nom, celui d'un camarade ou celui de votre établissement.

ANNEXE 1 À COMPLETER ET À RENDRE AVEC LA COPIE

L'organisation d'un débat public à travers l'exemple du débat autour du parc éolien
au large de l'île d'Oléron.

